

Conseil d'administration 03-2023 du 28 septembre 2023

Point « Approbation du PV du CA du 29 juin 2023 »

Délibération n° 2023-20 du 28/09/2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- Vu le procès-verbal du conseil d'administration 02-2023 du 29 juin 2023.

A la majorité des membres présents ou suppléés, approuve :

Le compte-rendu du conseil d'administration 02-2023, figurant en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 28/09/2023

Le président du conseil d'administration



Christophe BOUILLON